



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS  
ET ORGANISATIONS ROMANDS  
DE L'AGRICULTURE

Administration fédérale des douanes AFD  
Monsieur  
Robert Lüssi, vice-directeur  
Monbijoustrasse 40  
3003 Berne

Par mail [philippe.rais@ezv.admin.ch](mailto:philippe.rais@ezv.admin.ch)

Lausanne, le 13 mars 2013

**Nouvelle consultation relative à une réduction du taux du droit réduit existant pour la semoule de blé dur destinée à la fabrication de pâtes alimentaires**

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 8 février dernier, nous vous informons qu'AGORA partage les considérations de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) sur l'objet susmentionné.

Nous refusons donc la nouvelle proposition de réduire à fr. 4.50 par 100 kg brut pour la semoule de blé dur du numéro du tarif 1103. 1119 utilisée pour la fabrication de pâtes alimentaires.

En vous priant de prendre note de notre position, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AGORA  
Le directeur

Walter Willener